

ANNEXE IV

COMPTE-RENDU DE LA CPPNI DU... 13 DÉCEMBRE !!!



OUI OUI !

Vous ne rêvez pas ! Vous avez bien lu : Compte-rendu de la CPPNI du 13 décembre !

La CGT serait-elle devenue clairvoyante ? Médium ? Communiquerait-elle avec l'au-delà ? Saurait-elle défier la théorie de la relativité ???

Nous ne sommes pas devins !

Voyons la réalité en face, soyons plus terre-à-terre !

Voici le compte-rendu : il n'y aura pas de négociation car l'Association des Employeurs, pourtant soudain si pressée de négocier, vient de comprendre qu'une intersyndicale risquait de se mettre en place dans la Branche et que cette intersyndicale englobait les 5 Organisations représentatives (une longue suspension de séance le 24 novembre l'en avait alertée).

En effet, **toutes** les Organisations Syndicales s'étaient mises en opposition sur les façons qu'avait l'Association des Employeurs d'emmener cette "parodie" de négociation.

Alors, comment les mettre en désaccord ?

Très simple, revenir sur les demandes de deux d'entre elles et accepter de patienter sans le faire voir.

Ainsi, puisque la question des élections professionnelles avait été évoquée par les concernées pour retarder l'échéance de la négociation, l'Association des Employeurs s'est engouffrée sur l'occasion : annulation de la Commission Paritaire du 13 décembre relative à l'Annexe IV ! (après avoir déjà supprimé celle prévue le 20 décembre).

La Branche est en danger : ne soyons pas dupes !

RAPPEL :

- 9 septembre 2017 courrier de l'Association des Employeurs pour renégocier l'Annexe IV
- Fin 2021 : première véritable réunion de "négociation" sur le sujet
- Mars 2022 : signature d'un accord minoritaire conditionnant les revalorisations des minimas de Branche à la conclusion de la négociation sur... l'Annexe IV ! (La CGT avait exercé son droit d'opposition)
- Mai 2022 : début des négociations Annexe IV
- 8 septembre 2022 : envoi par l'Association des Employeurs du 1er projet d'accord (délesté de tout mécanisme d'augmentation, de la prime d'ancienneté, des garanties d'évolution salariale dont celle des 85%...)

- 3 Octobre 2022 : envoi par la CGT d'un projet d'accord enrichi par de propositions concrètes et construites par l'ensemble de ses représentants ainsi que le concours d'un cabinet d'experts en la matière ; ce projet était accompagné d'un tableau comparatif de l'ensemble des propositions patronales et des Organisations Syndicales (toujours à disposition)
- 9 novembre 2022 : deuxième projet de l'Association des Employeurs, en net recul sur leur propre première version
- 15 novembre 2022 : déclaration de l'UNSA, suivie pas la CFDT, demandant «à ce que cette négociation (Annexe IV) soit interrompue[...]»
- Novembre 2022 (clause de "revoyure") : rappel de l'accord de Mars 2022 = pas de revalorisation des minimas de Branche...

Incroyable ? NON !

Cette fois *-oserons-nous le dire ainsi-* ce n'est pas entièrement de la responsabilité de ces deux Organisations Syndicales... mais bel et bien le résultat de la fourberie et la déloyauté des employeurs prêts à faire feu de tout bois pour d'une part briser la représentation salariale, et d'autre part, enterrer toute forme de dialogue social.

Où veut aller l'Association des Employeurs ?

Si la négociation n'aboutit pas, soit parce que les Organisations Syndicales font front commun, soit parce qu'une majorité s'oppose compte-tenu de l'absence de véritables propositions de la part des employeurs, alors il est à parier la dénonciation de la Convention Collective Nationale telle que nous la connaissons !!!

Et si l'on compare le second projet d'accord des employeurs IL EST CLAIREMENT MOINDRE QUE LE PRÉCÉDENT !

Aucune Organisation Syndicale éclairée comme nous le sommes ne saurait accepter de signer l'arrêt de mort de notre Branche car elle signifie sans équivoque la porte ouverte à l'enterrement de notre régime de retraite tel que nous l'avons pour la plupart toujours connu.

Il en revient à chacun(e) de prendre ses responsabilités et de rappeler TOUTE la Branche à de véritables négociations !

La CGT ne veut pas, cette fois-ci, avoir à dire : souvenez-vous de notre communiqué du 9 décembre 2022, souvenez-vous que nous l'avons dit et écrit !

Une fois, s'il n'en est qu'une... alors, celle-ci car elle est de la plus grave importance, la CGT appelle l'ensemble des salarié(e)s des Groupes de Protection Sociale à se rassembler dans toutes les initiatives qui seront menées, intersyndicales ou non, pour défendre :

- Leurs salaires,
- Leurs emplois,
- LEURS RETRAITES ! Car nous avons le malheur de vivre la double-peine !

La CGT fonde l'espoir que TOUTES les Organisations Syndicales, qu'elles soient ou non représentatives, s'inscriront dans ce combat et informeront TOU(TE)S LES SALARIÉ(E)S des enjeux pour elles/eux... mais aussi pour l'ensemble de la population.

Si la Branche, comme nous le craignons avec peu de doutes, venait à être dénoncée, elle serait fragilisée.

Outre la séparation déjà effective des activités dans chacun de nos Groupes, les GIE Retraite, Prévoyance et de Moyens (ou transverses) en témoignent : le rapport Romain et les missions gouvernementales sur le rapprochement des branches planent tels une nuée de vautours sur la liquidation de nos métiers...

...et avec eux : la fin de la retraite par répartition !

**La CGT, LES ORGANISATIONS SYNDICALES, si unies soient-elles, n'obtiendront rien
SANS LE RAPPORT DE FORCE !!!**

